le dauphiné

PAYS:France PAGE(S):12 SURFACE:12 %

PERIODICITE : Quotidien

24 septembre 2017 - Edition De Grenoble au Sud de l'agglomération



RUBRIQUE:38h





> Page source

ÉDUCATION/INDUSTRIE L'Académie de Grenoble et STMicroelectronics signent une convention

Un partenariat pour faire découvrir les métiers de l'industrie de pointe à la jeunesse

Jeudi 21 septembre, sur le site de STMicroelec-plus particulièrement du nutronics de Grenoble, une convention de partenariat école-entreprise était si-gnée entre Claudine Schmidt-Lainé, recteur de l'Académie de Grenoble, et Patrick Dureault et Gérard Matheron, directeurs des sites STMicloelectronics de Grenoble et Crol-

Cette convention 2017-2020 a pour objectif de renforcer le développement des relations école/ entreprise, et ce faisant, de sensibiliser le jeune public aux problématiques de l'entreprise, de faire lui découvrir les mé-

mérique - et aussi de développer davantage l'apprentissage.

Relier éducation. industrie et économie

Patrick Dureault a rappelé l'historique de STMicroelectronics à Grenoble depuis 1955, avec aujourd'hui les 6 000 emplois qui en font l'un des leaders de la région, très impliqué auprès des écoles. Il a évoqué les « programmes de formation exemplaires », les nombreux stagiaires présents sur les sites de Grenoble et Crolles, le tout complété par un tour

d'horizon du site de Crolles par son collègue Gérard Matheron.

Claudine Schmidt-Lainé, quant à elle, a insisté sur le rôle primordial de l'Académie de Grenoble dans l'éducation et la formation des élèves, et sur l'intérêt crucial que peut avoir cette convention pour créer un lien entre les sphères éducatives, industrielles et économiques.

Après la signature officielle, une visite du showroom de STMicroelectronics a été organisée, avant que tout le monde ne se retrouve autour d'un



Claudine Schmidt-Lainé, recteur de l'Académie de Grenoble, avec Patrick Dureault et Gérard Matheron (à droite), directeurs des sites STMicloelectronics de Grenoble et de Crolles, ont signé cette convention pour la période 2017-2020.